PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION

DU 23 JUILLET 2026

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Vu le quorum atteint

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois juillet à 18 heures 45 le conseil municipal de Villentrois-Faverolles-en-Berry, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Villentrois, sous la présidence de madame Clémence De La Roche maire.

Date de la convocation : 16 juillet 2026

Présents :
M. BECCAVIN Jean-Paul, M. BOISSINOT Luc, Mme BRIALIX Annaick, M. BROUARD Olivier, Mme CHIPAULT Florence, Mme DE LA ROCHE Clémence, Mme GOUNOT Karine, M. HERSANT Frantz, M. HUREAU Jean-Marc, Mme LAMBERT Bettina, M. MANDARD Dominique, M. MAUVILIEU Michel, Mme PEGUET Annie, Mme PERIGAUD Marion, M. PINARD Christian, Mme PY Marie-Claire, Mme WALUSZKA Béatrice
Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme CHASSANY Pascale pouvoir à Mme LAMBERT Bettina
Mme LEGER Françoise pouvoir à Mme CHIPAULT Florence
Absent :
Secrétaire de séance : Mme PY Marie-Claire

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte rendu de la réunion de conseil du 25 juin 2026
2. Décision modificative n°1 virement de crédit budget principal : décision
3. Remboursement des achats effectués par Monsieur BOISSINOT Luc, élu: décision
4. Convention de mise à disposition d'un adjoint technique au SIRP pour le ramassage scolaire année scolaire 2026/2027 : décision
5. Délibération n°2026-051 BIS du 11 mai 2026 ayant pour objet l'indemnisation d'un régisseur de vente des cartes de pêche aux plans d'eau communaux de Villentrois : décision
6. Indemnisation d'un régisseur de vente des cartes de pêche aux plans d'eau communaux de Villentrois : décision
7. Questions diverses

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 25 juin 2026.

DÉLIBÉRATION n°2026-069

OBJET : REMBOURSEMENT D'ACHATS POUR LA COMMUNE À MONSIEUR BOISSINOT LUC

Monsieur Luc BOISSINOT quitte la salle et ne prend pas part au vote

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin de finaliser les jardinières pour le fleurissement communal, Monsieur Luc BOISSINOT, conseiller municipal, a procédé au paiement de deux factures pour le compte de la commune pour l'acquisition de sangles et de cordes pour un montant de 151.44 euros.

A ce jour il convient de procéder au remboursement de ces achats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à rembourser la somme de 151.44 euros à Monsieur Luc BOISSINOT.

DÉLIBÉRATION n°2026-070
OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN ADJOINT TECHNIQUE ENTRE LA COMMUNE DE VILLENTROIS-FAVEROLLES-EN-BERRY ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE VILLENTROIS-FAVEROLLES-LYE : ADOPTION DE LA CONVENTION

Madame le maire expose au conseil municipal qu'un adjoint technique doit être mis à disposition du SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique) de Villentrois-Faverolles-en-Berry-Lye du 1er septembre 2026 au 31 août 2027 pour la conduite du bus scolaire afin d'assurer le ramassage scolaire, les sorties scolaires (piscine et autres) ainsi que les réparations et les visites techniques du véhicule.

Madame le maire tient à préciser que toutes les demandes, hors ramassage scolaire, devront lui être communiquées préalablement, rappelant que l'adjoint technique est avant tout un employé communal. Afin de formaliser les termes de cette mise à disposition, il convient d'établir une convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ✓ **autorise** madame le maire à signer la convention de mise à disposition, du 1er septembre 2026 au 31 août 2027, suivant le décompte suivant :
 - les jours de classe : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7 heures 30 à 9 heures et 16 heures 15 à 17 heures 45 soit 3 heures par jour
 - ainsi que les sorties scolaires, les réparations et les visites techniques du véhicule. Pour le remboursement, un état détaillé devra être fourni avec les jours et heures de mise à disposition.

DÉLIBÉRATION n°2026-071
OBJET :. INDEMNISATON DU REGISSEUR DE VENTE DES CARTES DE PÊCHE AUX PLANS D'EAU COMMUNAUX DE VILLENTROIS : MONSIEUR DEVILLERS MICHEL

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des courriers de Monsieur Michel DEVILLERS dans lesquels il indique refuser l'indemnité de régisseur qui a été décidée lors du conseil municipal du 11 mai 2026. Il informe également Madame le maire de sa démission du poste de régisseur de la pêche de Villentrois par courrier en date du 10 juillet 2026.
Madame le maire proposer d'acter les demandes de Monsieur Michel DEVILLERS à savoir son refus d'une indemnité et sa démission de son poste de régisseur à compter du 4 mai 2026.
Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- ✓ Décide de ne pas verser d'indemnité à Monsieur Michel DEVILLERS pour la période au cours de laquelle il a été régisseur.
- ✓ Prend note de sa démission au poste de régisseur de la pêche aux étangs de Villentrois à compter du 4 mai 2026.

DÉLIBÉRATION n°2026-072
OBJET :. INDEMNISATON DU REGISSEUR DE VENTE DES CARTES DE PÊCHE AUX PLANS D'EAU COMMUNAUX DE VILLENTROIS : MADAME PY MARIE-CLAIRE
Madame Marie-Claire PY quitte la salle et ne prend pas part au vote

Madame le Maire indique que à la suite de la démission de Monsieur DEVILLERS Michel il a été procédé à la nomination d'un nouveau régisseur à savoir Madame PY Marie-Claire.

Madame le maire indique que Madame PY a exercé les fonctions de régisseur suppléant du 4 mai au 20 juillet 2026, qu'elle a très fréquemment porté cette suppléance, et qu'elle a été nommée régisseur titulaire le 21 juillet, suite à la démission de Monsieur Michel DEVILLERS, avec, pour régisseur suppléant, Monsieur BOISSINOT Luc.

En conséquence il convient d'allouer à Madame Marie-Claire PY une indemnité de régisseur et d'en fixer le montant.

Madame le maire propose de se baser sur l'indemnité qui a été allouée à l'ancien régisseur en ne prenant en compte que les ventes réalisées depuis que Madame PY a pris le relais à savoir le 4 mai 2026.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a un contre et dix-sept pour,

- **décide** de verser pour l'année 2026 à Madame Marie-Claire PY
 - ✓ une indemnité globale de 400 euros pour la vente des cartes de pêche aux plans d'eau communaux de VILLENTROIS
 - ✓ 10% de la recette totale de la vente des cartes de pêche à la journée vendues depuis le 4 mai 2026 aux plans d'eau communaux de Villentrois
 - ✓ 10 % pour chaque régisseur, de l'étang de Villentrois et de l'étang de Faverolles-en-Berry, sur la moitié de la vente globale des cartes annuelles vendues sur les plans d'eau communaux de Villentrois et de Faverolles-en-Berry, vendues à compter du 4 mai 2026 en ce qui concerne Madame Marie-Claire PY et sur la saison pour Monsieur Christian DECLERCK

DÉLIBÉRATION n°2026-073
OBJET : BUDGET PRINCIPAL DÉCISION MODIFICATIVE N°1
Madame le maire fait part au conseil municipal qu'il convient de procéder à une décision modificative. En effet, les crédits portés lors du vote du budget 2026 ne sont pas suffisants vu les augmentations qu'il y a eu sur les fournitures ainsi que le nombre de cautions devant être remboursées aux locataires partants. Elle tient à souligner que cette rectification, bien que technique, ne remet aucunement en cause l'équilibre du budget, les montants alloués à chaque section demeurent inchangés.
Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **donne** un avis favorable à la décision modificative ci-après :

Dépenses d'investissement augmentation de crédits

- article 165 caution 1 200.00 euros
- article 2183 matériel informatique 800.00 euros

diminution de crédits

- article 2131 bâtiments publics - 2 000 .00 euros

Questions diverses

Mutation d'un adjoint technique :

Madame le maire informe le conseil municipal de la demande de mutation d'un adjoint technique pour le conseil départemental de la Haute-Vienne. Son départ aura lieu au plus tard le 17 octobre 2026. Avant de démarrer la procédure de recrutement d'un nouvel agent, il convient de voir quelle catégorie d'agent la commune souhaite recruter. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

Fleurissement :

Monsieur Luc BOISSINOT indique qu'il a déjà pris contact avec l'entreprise SIMIER pour procéder à la commande des fleurs d'automne et des bulbes de printemps. Début septembre il rencontrera l'ESAT de Levroux pour le fleurissement de l'été 2027. Le projet de plantation d'arbres serait à préparer pour l'année prochaine, avec un projet global. Pour le rond-point il indique qu'il est en cours de réflexion pour la création d'un système qui permettrait un arrosage automatique. Une orangerie est à préparer pour cet automne, sous le préau de l'ancienne école de Faverolles-en-Berry. Madame le maire remercie Monsieur Luc BOISSINOT pour son investissement et l'embellissement de la commune.

Etangs de la Planche Baron :

L'animation a bien démarré. Les analyses de fin juin étaient moyennes. Les personnes en charge de la surveillance et de l'animation ont alerté la commune par rapport à l'aspect de l'eau. Suite à cela, il a été pris la décision d'interdire la baignade en attendant les résultats de nouvelles analyses. Pendant cette période, un aérateur a été installé. Les nouveaux résultats des analyses nous sont parvenus cet après-midi et la qualité est passée de moyenne à bonne. Il a été décidé de prolonger la location de l'aérateur pour une semaine. Une acquisition est envisagée.

Inventaire des milieux humides :

Madame le maire rappelle au conseil municipal que l'établissement public Loire Bretagne va procéder à l'inventaire des milieux humides sur notre commune. Un arrêté préfectoral autorise les personnes en charge de la réalisation de cet inventaire à pénétrer dans les propriétés privées.

Déchets :

Madame Eva GARNIER de la Communauté des Communes Ecueillé Valençay fait actuellement du porte-à-porte sur la commune. Madame le maire et Monsieur Dominique MANDARD sont allés avec elle afin de rencontrer certains administrés. Des points sont à l'étude pour apporter des améliorations notamment au niveau des points de regroupement. L'idée qu'une benne destinée aux cartons soit installée. L'idée a déjà été suggérée mais le risque, selon la Communauté de Communes Ecueillé Valençay, est que d'autres types de déchets y soient jetés.

Canicule :

Lors du dernier épisode de canicule une liste des personnes vulnérables a été réalisée. Ces personnes ont reçu soit un appel soit une visite de la part d'élus. Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune est en cours de finalisation. Le but de ce document est d'avoir des fiches par type d'événement qui permettront d'agir plus facilement.

Feu d'artifice :
Le feu d'artifice serait reporté au 12 ou 13 décembre 2026 lors de la fête des Lucioles. Il va falloir organiser cette animation avec les associations communales.

Associations communales :
Madame le maire indique qu'il est prévu une réunion avec les président(e)s des associations le vendredi 11 septembre afin de préparer les évènements futurs. Une invitation sera envoyée prochainement à chaque président. Madame Florence CHIPAULT indique que le Panier de gâtines est clôturé.

Flash :
Madame Marie Claire PY indique qu'il faut prévoir une réunion pour le prochain flash. Madame le maire souhaite une publication fin août début septembre au plus tard.

Subvention FAR :
Madame le maire indique que lors du prochain conseil municipal il faudra délibérer pour les dossiers de demande de subvention, qu'il faudra déposer auprès du département. Elle rappelle que les services techniques de Villentrois nécessiteraient un portail motorisé et une sécurisation globale. Madame Béatrice WALUSZKA demande si cette subvention pourrait prendre en compte l'acquisition de tables de ping-pong et une tyrolienne pour l'étang de Faverolles-en-Berry. Madame Marie-Claire PY indique que cette subvention pourrait également servir pour déplacer le city parc de Villentrois dans un endroit plus approprié.

Deuxième main Faverolles-en-Berry :
Madame Florence CHIPAULT informe le conseil qu'une rencontre a eu lieu avec Madame Katia GAUTHIER, en charge de deuxième main, pour faire un point sur leur installation dans les anciens locaux de l'école de Faverolles-en-Berry, la convention arrivant à terme. Il a été demandé qu'un tri soit fait notamment au niveau du préau. Un nouveau point sera fait avant le renouvellement de la mise à disposition des locaux.

Poteaux incendie :
Monsieur Christian PINARD indique qu'il a demandé à trois entreprises des devis pour le contrôle des bornes et poteaux incendie, sous la responsabilité du maire.

Création d'un chenil :
La commune a besoin d'un chenil pour les animaux qui divaguent sur le territoire communal. Des lieux sont envisagés : ateliers techniques ou à proximité du relais de chasse.

Accessibilité église de Villentrois, aménagement place de l'église Faverolles-en-Berry :
Monsieur Luc BOISSINOT indique qu'un habitant s'est proposé pour faire les relevés nécessaires à une simulation d'un accès Personnes à Mobilité Réduite pour l'église de Villentrois. Il informe le conseil qu'une administrée de Faverolles-en-Berry s'est proposée pour aider à réaliser un rendu présentable aux habitants pour l'aménagement de la place de l'église de Faverolles-en-Berry. Quand les simulations seront prêtes, il faudra prendre contact avec l'architecte du CAUE.

Monsieur Luc BOISSINOT propose de faire un don à la commune d'une structure qu'il a réalisée il y a plusieurs années. Sa proposition est acceptée.

Travaux de voirie de la CCEV :

Monsieur Jean-Paul BECCAVIN interpelle le conseil sur les travaux qui ont été réalisés et qui sont déplorables. Il demande si, depuis le début du mandat, une réunion de la commission voirie de la CCEV a eu lieu. Monsieur Dominique MANDARD lui indique qu'il a vu les plans avant travaux mais qu'il y a dû avoir une erreur de métrage. Pour lui, il a été refait la partie de voirie en bon état au lieu de la partie en mauvais état. Madame le maire indique qu'une réunion avec la présidente de la CCEV est prévue prochainement. Monsieur Jean-Paul BECCAVIN dit qu'il faut absolument que, lors de cette réunion, le vice-président à la voirie soit présent.

La séance a été levée à 21 heures 45

Le maire

Mairie de Villentrois-Faverolles-en-Berry 36 (Indre)

Madame Clémence DE LA ROCHE

Le secrétaire

Madame Marie-Claire PY